

REGLEMENT

L'association de la Confrérie du pruneau mi- cuit de la Saint-Luc organise la 4ème Corrida des pruneaux le Samedi 20 Octobre 2018 à Villeneuve-sur-Lot.

Le départ de cette course pédestre à obstacles individuel ou par équipe de 4 personnes, de 10km (5 tours) et de 5km (3 tours) sera donné à 17h, place de la libération.

Le certificat médical

Les courses seront ouvertes à toutes et tous, né(e)s avant 2002 inclus. Tous les mineurs désireux de participer à l'épreuve devront présenter une autorisation parentale signée.

Le nombre maximal de participants admis sera de 300 coureurs.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation;

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

-ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation;

-ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'inscription

En ligne: www.laboutiquedespruneaux.fr

Ou sur place: «la boutique des pruneaux», Porte de Paris, 11 place de la Libération 47300 Villeneuve/lot.

Le retrait des dossards se fera à la même adresse, le jour de la course soit samedi 20 octobre 2018 de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Chaque dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité. La cession du dossard est strictement interdite. L'inscription implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Les tarifs

Le montant de l'inscription, par internet et par bulletin papier sera de :

10 euros pour le 10 km en individuel

38 euros pour le 10 km par équipe de 4 personnes

5 euros pour le 5 km en individuel

18 euros pour le 5 km par équipe de 4 personnes

avant le 17 octobre 2018 et de :

13 euros pour le 10km en individuel

50 euros pour le 10 km par équipe de 4 personnes

7 euros pour le 5 km en individuel

26 euros pour le 5 km par équipe de 4 personnes

jusqu'au jour de la course.

Règlement à l'ordre de « confrérie du pruneau mi cuit ».

Attention, les préinscrits qui ne s'acquitteront pas des justificatifs et du paiement des droits d'inscriptions avant le 17 octobre 2018 seront redevables du tarif en vigueur le jour de la course. En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, les participants ne pourront pas prétendre au remboursement de l'engagement. En cas d'annulation ou de report de l'épreuve la participation financière sera remboursée à hauteur de 50%.

Le parcours

Le parcours sera fermé à la circulation. Les organisateurs prendront les dispositions nécessaires pour le sécuriser. Néanmoins, les concurrents devront respecter le code de la route lorsque cela sera nécessaire. Les accompagnants en 2 roues et les coureurs sans dossard ne seront pas autorisés. En outre, le parcours ne permettra pas le passage des fauteuils pour les coureurs handisport. Les participants disposeront de 1h30 maximum pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Il y aura au moins un ravitaillement le long du parcours et un à l'arrivée.

Les récompenses

Un lot sera remis à chaque participant. De plus, des bons d'achat offerts par l'association des commerçants et artisans Villeneuvois seront à gagner.

Les responsabilités et les assurances

- Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. *Le dossard devra être porté sur la poitrine sans amputation du format et bien en évidence sous peine d'élimination.*
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Le service médical pourra mettre hors course les concurrents mettant en danger leur santé. Le coureur autorise le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.
- Les organisateurs prendront toutes les dispositions possibles pour garantir la protection la plus efficace du circuit.
- Les organisateurs ont contracté une assurance, ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration lors de cette manifestation. Ils se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.
- Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les autres coureurs doivent s'assurer personnellement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Sexe :

Date de naissance (Né(e) le) :

Téléphone :

Mail :

Club / Equipe :

- Licencié FFA et FFTRI (Fournir une photocopie de la licence que l'organisateur conservera)
n° licence :
- Autres Licencié (Fournir une photocopie de la licence que l'organisateur conservera)
fédération + n° licence :
- Non licencié (Fournir une photocopie du certificat médical que l'organisateur conservera)

Distance :

- 10 km
- 5 km

Le 20 Octobre à 17 H « La Corrida des Pruneaux »
à Villeneuve-sur-Lot.

Tarif :

- 10 euros pour les pré-inscriptions 10 km avant le 17 octobre 2018
- 13 euros pour les inscriptions 10 km jusqu'au jour de la course.

Tarif :

- 5 euros pour les pré-inscriptions 5 km avant le 17 octobre 2018
- 7 euros pour les inscriptions 5 km jusqu'au jour de la course.

Informations, règlement et inscriptions sur le site :

tél. 05 53 70 02 75 ou sur le site www.laboutiquedespruneaux.fr

